

Seul l'exposé prononcé fait foi

Conférence des médias de l'industrie du 29.10.2009 : Non à l'initiative du GSsA
Peter Dietrich, directeur de Swissmem

Menace pour la place industrielle et intellectuelle suisse

Mesdames, Messieurs

La Suisse se trouve dans la crise la plus violente depuis les années 70. La crise financière a pris la dimension d'une crise économique globale. Toutes les régions du globe ont été touchées en même temps par une forte récession.

En tant que pays fortement orienté vers l'exportation, la Suisse n'a pas été épargnée par cette évolution. Le produit intérieur brut va fléchir cette année d'environ 2%. Le chômage ne cesse d'augmenter et pourrait, selon les estimations du secrétariat d'État à l'économie, largement dépasser fin 2010 le seuil de 5%.

La crise économique a tout particulièrement touché l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM), qui exporte environ 80% de sa production.

Environ 17'000 emplois dans l'industrie MEM ont été la proie de la crise entre fin 2008 et le milieu de l'année 2009. Ceci équivaut à environ un tiers du nombre d'emplois que l'industrie avait créé après le niveau zéro en 2003/04 et fin 2008 pour augmenter le nombre d'emplois d'alors 300'000 à environ 350'000.

Et c'est dans cette situation déplaisante que nous devons nous prononcer sur l'initiative du GSsA « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre ». Il est donc manifeste que dans un tel environnement nous ne pouvons pas nous permettre de détruire des places de travail. Monsieur Pascal Gentinetta vient de nous signaler que nous risquons même de perdre encore 10'000 emplois supplémentaires. Sachant qu'en cas d'un « oui » à l'initiative une telle interdiction d'exporter du matériel de guerre entrerait en vigueur immédiatement, il est bien possible que les conséquences seraient graves pour une grande partie des emplois concernés déjà en 2010. En tant qu'industrie la plus touchée, nous luttons contre cette coupe sèche dans l'industrie.

Ceci pour trois raisons :

Premièrement :

L'interdiction d'exporter serait privée d'existence

L'industrie de défense et de sécurité suisse serait privée du jour au lendemain de l'accès aux débouchés étrangers.

Ne resteraient alors plus que les ventes de matériel d'armement en Suisse. Cependant, aucune entreprise, fût-elle fabricant de matériel de guerre ou sous-traitant, ne pourra survivre économiquement en ne travaillant uniquement pour l'armée suisse. Le marché suisse, qui au cours des dernières années n'a cessé de diminuer, est tout simplement insuffisant pour cela. Une interdiction d'exporter prive ces entreprises tout simplement de leur base d'existence.

Du point de vue économique ceci entraîne une structure des coûts défavorable pour les entreprises concernées : les dépenses, destinées à la recherche et au développement ou à l'acquisition de capacités de production coûteuses, devraient être répercutées sur une quantité moins importante de produits vendus ce qui augmenterait automatiquement les coûts unitaires. Conséquence: affaiblissement de la compétitivité des entreprises concernées. Ceci s'aggrave plus la part de biens d'armement exportés par l'entreprise est élevée.

La part d'exportation de « Rheinmetall Air Defence » (avant Oerlikon Contraves) se monte à environ 95%. Cette valeur dépasse largement les 80% chez « MOWAG » et se situe à environ 75% chez « Nitrochemie Wimmis », qui appartient à « Rheinmetall Defence » et « RUAG Holding ». Même chez « RUAG », le partenaire industriel de l'armée suisse, la part d'exportation dépasse les 50%.

Etant donné que toute une série d'entreprises productrices de matériel de guerre sont propriété de groupes étrangers et compte tenu d'un changement aussi massif de la structure des coûts, il est évident que ces entreprises délocaliseraient leur production à l'étranger.

Deuxièmement :

L'interdiction d'exporter ne se limite pas seulement au matériel militaire

Les catégories de biens suivantes sont explicitement concernées par l'initiative et seraient donc directement touchées par l'interdiction d'exporter :

- Matériel de guerre comme armes et munition.
- Biens militaires spécifiques, c'est-à-dire des biens qui ont été conçus à des fins militaires mais qui ne sont pas des armes, des munitions, des explosifs militaires ni d'autres moyens de combat ou pour la conduite du combat comme par exemple des simulateurs ou systèmes de navigation.
- Biens immatériels y compris technologies servant au développement, à la fabrication ou à l'exploitation de tels biens.

Les biens à double usage, comme par exemple les machines-outils pouvant aussi bien servir à la fabrication de biens civils que militaires, ne sont formellement pas concernés par l'initiative.

Il est donc important de savoir que l'initiative occasionne indirectement aussi des conséquences économiques affectant la production de biens civils.

La majeure partie des entreprises concernées n'est plus engagée uniquement dans le domaine de l'armement, mais produit des biens tant civils que militaires.

Si cependant les affaires d'exportations tombent, ce sont avec elles également des rendements d'échelle qui disparaissent, signifiant que plus le nombre d'unité augmente, plus les coûts de production par unité diminuent. Par conséquent, les coûts de production des biens civils augmentent étant donné que la plus faible quantité doit assumer les coûts fixes.

La société « Vibro-Meter » à Fribourg par exemple produit des systèmes de mesure pour turbines d'avions et d'hélicoptères. Si ce genre de systèmes est construit pour être monté dans des engins volants militaires, ils seront alors considérés comme biens militaires spécifiques et donc soumis à l'interdiction d'exporter.

Une suppression du volume de production pour le secteur militaire entrave la compétitivité internationale de toute l'entreprise étant donné que ces systèmes en application civile sont semblables et que leur production permet de profiter de synergies précieuses.

De plus, le problème s'aggrave en considérant qu'un fabricant d'avions – dont la plupart produisent tant des appareils civils que militaires – ne va probablement pas accepter de travailler avec un fournisseur autorisé uniquement à équiper des avions civils.

Voici d'où vient la différence du nombre d'emplois concerné. Lorsqu'il est question des 5'000 emplois souvent mentionnés, alors il s'agit uniquement des postes de travail directement impliqués dans la production de matériel de guerre et de biens militaires spécifiques. Si les conséquences économiques pour le secteur civil sont également prises en compte, alors il faut s'attendre de manière réaliste à une menace pour plus de 10'000 emplois.

Troisièmement :

L'interdiction d'exporter nuit à l'innovation pour le secteur civil

Finalement, l'initiative a pour conséquence de perdre du savoir-faire précieux. Plusieurs développements destinés à l'origine pour l'industrie militaire sont aujourd'hui également utilisés dans le secteur civil. Ceci est dû au fait que les exigences demandées au matériel et à la précision pour le matériel de guerre sont souvent plus élevées, ce dont profite finalement aussi la production de biens civils.

L'Airbag en est un exemple très répandu. Le développement du détonateur s'orientait au début aux besoins militaires. Nous connaissons de nombreux exemples similaires :

Des systèmes de guidage conçus par RUAG pour des besoins militaires – des systèmes donc permettant de coordonner la localisation de lieux, de véhicules et de personnes et d'assurer la communication mutuelle – sont désormais proposés dans une version adaptée également pour des organisations civiles

comme les corps de police et les services sanitaires. Les simulateurs pour la formation de chauffeurs de camions civils découlent également de la recherche militaire.

De nombreuses innovations pour des applications civiles sont issues du développement de systèmes pour la défense aérienne de la société « Rheinmetall Air Defence » leader dans ce domaine. Par exemple :

- Trépieds pour la microchirurgie exigeant une précision mécanique et une fiabilité parfaite,
- structures pour satellites et coiffes couvrant les charges utiles dans la technique spatiale, issues des capacités de pouvoir construire des structures extrêmement légères et résistantes,
- détecteurs de gaz développés pour les besoins militaires et utilisés maintenant également dans la construction de tunnels.

En résumé:

L'initiative d'interdire l'exportation de matériel de guerre concerne bien plus d'entreprises qu'uniquement celles engagées dans l'industrie de défense et de sécurité. Un oui à l'initiative du GSsA serait néfaste pour l'industrie toute entière et ses entreprises de sous-traitance. La Suisse est un pays fortement orienté vers l'exportation et une telle interdiction d'exporter émettrait des signes négatifs à l'étranger. Nos clients étrangers considéreraient – malheureusement à juste titre – que la fiabilité de nos conditions cadres politico-économiques seraient mises en question. Notre industrie, exportant 80% de ses produits, ne peut tout simplement pas se le permettre.

Il est donc évident que: Swissmem rejette fermement l'initiative d'interdire l'exportation de matériel de guerre.